42

CONSULTING

THE ALTERNATIVE FACTOR

Communication sur le progrès 2017

2 bis avenue Foch
94160 - Saint-Mandé

+33 1 45 18 33 00
rh@42consulting.fr

UN GLOBAL COMPACT

Table des matières

1. Mot de la direction 2
2. Rappel des principes du Global Compact 3
3. Droit de l'homme 4
4. Droit du travail 5
5. Protection de l'environnement 8
6. Lutte contre la corruption 13

1. Mot de la direction

Cabinet de conseil et d'ingénierie informatique, à l'expertise reconnue, nous accompagnons nos clients dans le développement et la mise en œuvre de leurs systèmes d'informations.

Notre stratégie cible des secteurs de pointe, exigeants et à forte valeur ajoutée. Nous intervenons notamment pour le secteur financier (BFI, Asset Management, Assurance…) mais aussi sur le secteur de la convergence numérique (chaînes TV, Mass Média, Télécom…), dans lesquels nous avons acquis des références significatives.

Alors que les nouvelles technologies redessinent nos sociétés, 42 Consulting place les problématiques de responsabilité sociétale et environnementale au cœur de son projet d'entreprise. Le Groupe, par la façon dont il mène ses activités, entend bâtir une croissance durable, respectueuse des grands équilibres environnementaux, sociaux et sociétaux.

Dans cette démarche, j'ai le plaisir de vous informer que 42 Consulting réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des Droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes, par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Stéphane LAURENT, CEO de **42 Consulting**.

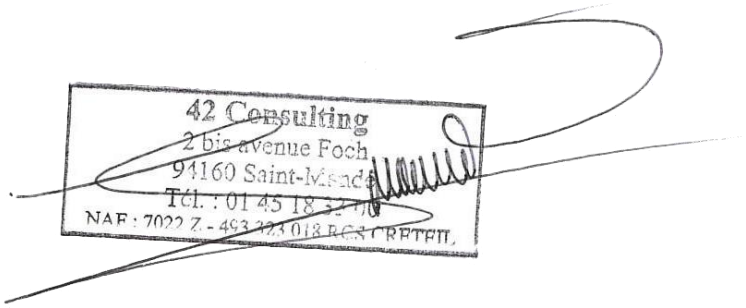

2. Rappel des principes du Global Compact

Ci-dessous le rappel des 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU, réunis autour de quatre grands thèmes, sur lesquels 42 Consulting s'appuie pour mettre en place ses actions.

Droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

3. Droit de l'Homme

42 Consulting confirme son soutien aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les prestataires et sous-traitants sont soumis au droit français et se doivent de le respecter également.

Mise en pratique au niveau du recrutement

42 Consulting s'engage à éviter toute forme de discrimination et cela, notamment, dans le domaine du recrutement.

- 42 Consulting est signataire de la Charte de la Diversité et met en avant dans ses recrutements la diversité culturelle, ethnique et sociale.
- Les critères de recrutement sont objectifs, basés sur les compétences de chacun.
- Les entretiens sont effectués à plusieurs, afin de lutter contre toute forme de subjectivité.
- 42 Consulting accompagne les jeunes étudiants étrangers ainsi que les salariés étrangers dans leurs démarches administratives (changement de statut/introduction) pour leur permettre l'obtention d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France.

Résultats

- Depuis sa création, 42 Consulting n'a commis aucune violation des droits de l'Homme.
- 42 Consulting communique auprès de toutes les parties prenantes sur son adhésion à la Charte de la Diversité.
- 42 Consulting participe à des actions humanitaires : courses au bénéfice de ***l'Association ELA***, qui œuvre en faveur du soutien et de la lutte contre les leucodystrophies.
- Trois procédures de changement de statut étudiant en statut salarié effectuées. Quatre procédures en cours.
- Deux procédures d'introduction de salarié étranger effectuées. Deux procédures d'introduction en cours.

4. Droit du travail

42 Consulting s'engage à respecter le Code du travail français et notamment la convention collective SYNTEC NUMERIQUE, à laquelle le Groupe est rattaché.

Gouvernance agile & sophocratique

42 Consulting a mis en place depuis quelques années une méthode de gouvernance qui permet d'optimiser et de dépasser les limites des modèles préexistants et s'oriente vers l'application d'une gouvernance agile et sophocratique, qui place ses collaborateurs au centre de leur projet professionnel.

Résultats

- Organisation libérée des freins, des peurs et des ambitions individuelles et, par conséquent, plus agile.
- Émergence d'une capacité d'innovation et d'un potentiel collectif d'organisation.
- Construction d'une organisation éveillée qui agit avec sagesse.
- Accélération des processus de décision.
- Amélioration de l'efficacité des réunions.
- Adoption par les participants d'une posture libérée de leur ego.

Souplesse des modalités de travail

42 Consulting offre une souplesse des modalités de travail afin d'assurer une bonne conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Cet enjeu est essentiel, il permet une meilleure productivité et veille au bien-être des salariés.

Résultats

- Télétravail en période de canicule ou de grand froid.
- Aménagement des horaires / des vacances.

Liberté d'expression & canaux de communication

Afin de favoriser la liberté d'expression et de rendre les échanges interactifs 42 Consulting a mis en place différents canaux de communication utilisés et / ou consultés par ses collaborateurs.

- Trello : Outil de gestion de projet en ligne.
- Slack : Outil collaboratif de travail en groupe et d'échange.
- Messagerie instantanée : Skype, Lynk.
- Newsletter : Lettre d'information mensuelle sur les faits marquants de l'entreprise.
- Retex : Retour d'expérience sur les projets majeurs.
- Réseaux sociaux : Twitter, Linkedin, Instagram, Facebook.
- Livret d'accueil : remis à chaque collaborateur à son arrivée.

Résultats

- Favorisation de l'intégration et de l'engagement des salariés.
- Libre circulation de l'information.
- Développement de la collaboration et de la communication entre salariés.

Contre le bruit

42 Consulting a pris en compte l'impact du bruit, à savoir que celui-ci favorise le risque d'accident du travail, et, pour cela, a :

- Équipé ses bureaux de fenêtres à double vitrage.
- Refait l'isolation des murs.
- Installé des cloisons anti-bruit afin de limiter l'exposition au bruit dans l'open-space.
- Équipé chaque salarié de casque et de bouchons d'oreilles.

Résultats

- 42 Consulting garantit à ses salariés un niveau d'exposition sonore quotidien inférieur à 70 dB (A).
- Une réduction de la réverbération du bruit des machines sur les parois et une diminution de la propagation du bruit vers les locaux avoisinants ont été constatées.
- Aucun accident au travail à ce jour.

Harcèlement / Discrimination

Chez 42 Consulting, les employés sont traités dans le **respect** et la **dignité**.

La maltraitance physique ou verbale, le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, les abus sexuels ou toute autre forme de harcèlement sont strictement interdits. Il en va de même pour les menaces ou toute autre forme d'intimidation.

Par ailleurs, tout salarié ou candidat à un emploi, un stage ou une période de formation en entreprise, est **protégé par la loi contre les discriminations à l'embauche et au travail**. 42 Consulting reste vigilante et à l'écoute, pour qu'il n'y ait aucune forme de discrimination : tel que le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la religion…

Résultats

- Aucune procédure judiciaire ou sanction n'a été enregistrée à ce jour.

Abolition du travail forcé et obligatoire

42 Consulting intègre et respecte les règles en vigueur dans la réglementation française et européenne concernant le travail forcé et le travail des enfants, notamment en ce qui concerne :

- L'âge minimum et le travail des enfants.
- D'être contre le travail forcé ou obligatoire.
- D'être pour l'égalité de rémunération entre femmes et hommes.
- D'être contre toute discrimination dans l'emploi, ainsi que sur le salaire minimum.

Résultats

- Les collaborateurs ont tous une rémunération supérieure au minimum conventionnel, qui est réévaluée chaque année à la hausse sans distinction de genre.
- 42 Consulting demande aux fournisseurs et sous-traitants de se conformer aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail portant sur l'interdiction du travail des enfants et le travail forcé.
- Les contrats cadres signés avec les fournisseurs et les clients contiennent une clause sociétale reprenant ces engagements.

Suivi des collaborateurs

Les collaborateurs 42 Consulting bénéficient d'un suivi personnalisé :

- Mise en place d'un outil de suivi personnalisé.
- Réunion de présentation avant leur arrivée dans les équipes.
- Point trimestriel avec le manager.
- Suivi mensuel par les ingénieurs d'affaires.
- Soirée de pôle et d'équipe bimestrielles.
- Soirée Groupe annuelle.

Résultats

- Intégration rapide des collaborateurs.
- Prise de mesure corrective rapide (formation, accompagnement…).
- Fort sentiment d'appartenance au Groupe 42 Consulting.
- Faible taux de turn-over.

5. Protection de l'environnement

Consciente que la **pérennisation** de l'entreprise doit s'inscrire dans un **contexte de développement durable**, 42 Consulting, en plus du choix sophocratique impactant sur le bien-être des salariés, met en place une politique RSE, soucieuse de l'environnement et donc de l'avenir de la planète.

Il lui apparaît donc évident de **privilégier un mode de gestion améliorant les rapports internes et externes** afin de lier les aspects économique, écologique et social.

Notre évaluation par EcoVadis permet de se situer et de pouvoir construire un axe de progression afin de mener une politique de développement durable cohérente. Ainsi, 42 Consulting fait partie des 30% des sociétés les plus performantes de sa catégorie grâce à ses pratiques RSE.

42 Consulting a mis en place une politique **Green-IT** se focalisant sur l'efficacité énergétique des équipements informatiques et intègre l'écoconception, c'est-à-dire le cycle de vie des composants matériels des produits fabriqués.

Pour 42 Consulting, le Green-IT ne doit pas s'attacher seulement à l'impact écologique, il doit également intégrer une dimension sociale et sociétale. Il s'agit en fait de concilier développement durable et TIC.

Postes de travail

- La configuration des postes de travail est **adaptée** au juste nécessaire des usages métier. Le matériel d'occasion est privilégié avant de considérer des équipements neufs.
- Le renouvellement des unités centrales est **dissocié** de celui des écrans et autres accessoires (clavier, etc.).
- Les équipements sont **upgradés** plutôt que remplacés.
- Les postes de travail sont éteints la nuit et le week-end. Les utilisateurs qui laissent leur poste de travail allumé inutilement sont sensibilisés aux bons gestes.
- Les ordinateurs sont entretenus pour éviter qu'ils ralentissent et deviennent instables.
- Les fonctions d'économie d'énergie des équipements sont activées.

Téléphonie

- Le BYOD (Bring Your Own Device) est déployé pour certaines catégories d'utilisateurs.
- Les opérateurs qui favorisent le réemploi des équipements sont privilégiés.

Impressions papier

- Les appareils sont paramétrés par défaut en mode éco (monochrome, brouillon, voire recto-verso).

Les utilisateurs sont **sensibilisés** aux gestes clés de l'impression éco-responsable (imprimer uniquement en cas de nécessité, favoriser le recto/verso...).

Les imprimantes individuelles ont été supprimées au profit des copieurs multifonctions mutualisés.

Logiciels informatiques

- Les logiciels inutilisés sont désinstallés régulièrement.
- Les logiciels sont mis à jour uniquement lorsque c'est absolument indispensable.

Messageries électroniques

- Le stockage de mail est limité à 1/10ème.
- La signature des mails est suivie de la mention « N'imprimez ce message que si nécessaire, pensez à l'environnement ».
- Les utilisateurs sont sensibilisés à envoyer des mails avec la fonction « copie » ou « copie cachée » uniquement en cas de nécessité.
- Les utilisateurs sont sensibilisés à l'utilisation prioritaire de messageries instantanées (Link, Slack...).

Gestion de l'eau

- Toute personne a le devoir de fermer les robinets après avoir bu ou s'être lavé les mains.
- De plus, il faut faire attention à toute fuite et la signaler à la hiérarchie dans les meilleurs délais.

Pollution de l'eau

- Pour le nettoyage, 42 Consulting fait appel à la société de nettoyage « **Cleanset** », qui utilise des produits non impactant quant à la pollution de l'eau.

Gestion des déchets

- 42 Consulting applique une **ambitieuse politique** de gestion des déchets, qui porte sur la prévention, le recyclage et la réutilisation des déchets.
- Les déchets sont directement liés à l'activité du Groupe, ils sont constitués à 74% de déchets réutilisables et recyclables.
- L'installation d'un sèche-mains automatique permet une réduction significative de l'utilisation d'essuie-mains papier ou tissu.

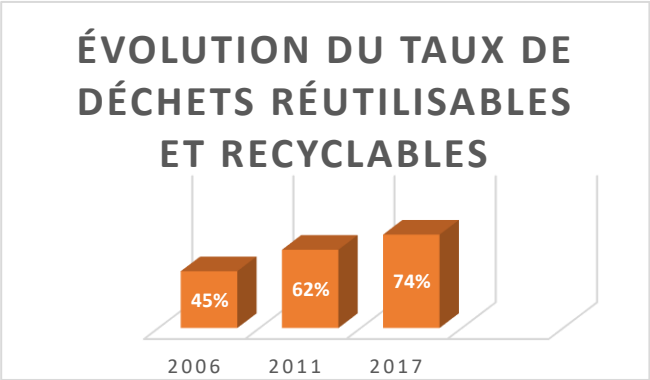

Politique de gestion des consommables

- Procédés mis en place pour recycler les cartouches d'encre.

42 Consulting a mis à disposition de ses salariés dans ses locaux, un emplacement dédié au dépôt de cartouches d'encre vides.

D'autre part, 42 Consulting utilise le service « L'éco Point Mobile » de la ville de Paris pour le recyclage des cartouches d'encre une fois tous les deux mois.

- Procédés mis en place pour recycler les équipements IT (ordinateurs fixes et portables, imprimantes, écrans).

42 Consulting emploie le service mis en place par la ville de Paris « L'éco Point Mobile » pour recycler ses équipements IT : ses ordinateurs, télévisions et équipements électroménagers n'étant plus en état de marche.

- Autres procédés mis en place pour recycler :

  - Téléphones mobiles / Fournitures de bureau

    42 Consulting apporte les téléphones portables détériorés au service mis en place par la ville de Paris, « L'éco Point Mobile », pour pouvoir les recycler.

  - Gestion gobelets / tasses.

    Inciter les collaborateurs aux bonnes pratiques, c'est également les encourager à limiter leur consommation de gobelets en carton ou en plastique. 42 Consulting a offert à chacun de ses collaborateurs une tasse destinée à leur lieu de travail.

  - Gestion des piles, ampoules, néons.

    Un emplacement dédié a été alloué afin de déposer les piles, les ampoules et les néons.

Gestion du papier

42 Consulting a mis en place une démarche papier, afin de participer à l'élaboration d'une économie circulaire, plus respectueuse de l'environnement, aboutissant au retraitement des matériaux. Le Groupe traque le gaspillage, et consomme le papier de façon raisonnée.

Réduction d'émissions de gaz à effets de serre

Dans ce millénaire enclin à se tourner vers de nouvelles énergies, 42 Consulting s'engage à utiliser dès que possible des énergies dites renouvelables et propres, afin de financer et d'amener sa société vers des énergies bien plus en accord avec notre écosystème.

Afin de réduire son apport à l'émission de gaz à effets de serre, 42 Consulting tend à utiliser de moins en moins d'énergies issues du pétrole, ainsi qu'à faire attention à ses utilisations d'outils tels que les mails, ayant secondairement un fort impact sur la production de ces mêmes gaz.

Ainsi, les collaborateurs consultants ne disposent d'aucun véhicule de fonction. Ce choix incite naturellement les collaborateurs à utiliser des moyens de transports ayant un moindre impact sur l'environnement. 42 Consulting participe naturellement au remboursement d'une partie des frais de transport et n'alloue aucune place de parking.

42 Consulting encourage les salariés au covoiturage plutôt que de prendre le taxi sur des courtes distances.

Afin de réduire les émissions de CO_2 liées au voyage d'affaires, 42 Consulting a mis en place numériquement :

- Des pont-conférences, c'est-à-dire un numéro gratuit composé d'un code pour accéder aux réunions téléphoniques de façon sécurisée.
- Des accès à Skype entreprise pour mettre en place des visioconférences.
- Des accès à Link, logiciel permettant également de faire des visioconférences.
- Chaque collaborateur est tenu de privilégier ces modes de communication à un déplacement.

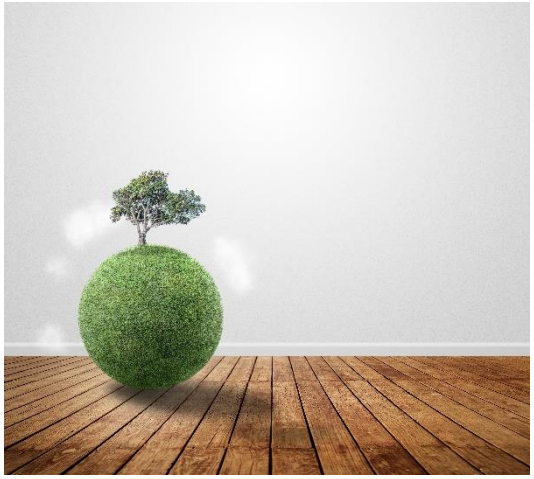

Résultats

- 90% de la communication du Groupe se fait à travers des technologies de partage de connaissances (messagerie, partage de fichier, réseaux sociaux, audioconférences…)

- 42 Consulting s'allie à 80% avec des fournisseurs de consommables qui ne distribuent que des produits FSC.
- 75% des consommables sont recyclés.
- La prise en charge du remboursement des titres de transport à hauteur de 50% permet au Groupe de réduire son impact carbone.
- 80% des collaborateurs utilisent les transports en commun.
- Nos locaux sont situés à proximité des transports en commun.
- Nous avons fait l'achat d'un véhicule hybride à basse consommation et à moindre rejet de CO_2.
- La newsletter est envoyée uniquement par courrier électronique.
- Nous communiquons très souvent sur l'adoption d'« éco-gestes » au quotidien.
- 42 Consulting a équipé à 80% ses salariés en ordinateurs portables.

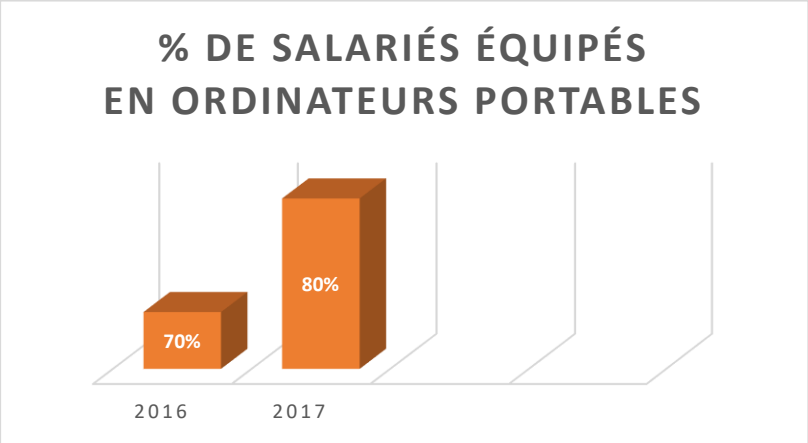

- Dématérialisation des chèques-déjeuner : afin de réduire la consommation en papier, 42 Consulting a dématérialisé les chèques-déjeuner, en remplaçant pour chaque salarié le papier par une carte à puce pérenne.

6. Lutte contre la corruption

42 Consulting s'est engagée à la transparence de ses pratiques, ce qui inclut un rejet systématique de tout procédé s'apparentant de près ou de loin à de la corruption.

L'équipe commerciale est dévouée à suivre une éthique parfaite dans les contrats établis entre fournisseurs et clients.

Les collaborateurs ne sont ni corrompus ni confrontés à la corruption dans leurs activités.

42 Consulting respecte les règles fiscales et déontologiques sur les cadeaux d'entreprises des clients de même que les obligations légales sur chaque déclaration et versement aux organismes sociaux.

Pour le respect du droit du travail, 42 Consulting respecte la confidentialité des informations échangées pour faire valoir la liberté intellectuelle.

42 Consulting évite tout conflit d'intérêts et travaille de manière honnête et transparente.

Contre le blanchiment

En concordance avec son respect de la condition humaine, de la morale et de l'éthique, 42 Consulting n'est en aucun cas liée à une activité de dissimulation d'argent obtenu de manière illicite.

Concurrence, abus de pouvoir

Soucieuse de son impact sur les différents marchés économiques, 42 Consulting surveille de près les interactions avec la potentielle concurrence et les autres acteurs du marché, afin ne pas constituer de monopoles abusifs.

Résultats

- 42 Consulting pratique son activité avec éthique.
- Aucun jugement, amende ou ordonnance dans le domaine de la corruption, de l'extorsion ou autre domaine frauduleux n'a été émis à l'encontre de 42 Consulting.
- Tous les comptes sont soumis à vérification auprès d'un expert-comptable et d'un commissaire au compte.